

LEGENDE :

1. Les sites remarquables

- Élément protégé au titre des Monuments Historiques
- Panorama, point de vue qualifié
- Petit patrimoine remarquable

- Objet de Patrim.
- Com. sur le plan de site
- Croix héliodisque

2. L'activité agricole (données non exhaustives)

- Les exploitations agricoles
- Siège exploitation agricole
- Bâtiments d'élevage et épandage
- Les bâtiments d'élevage et leurs zones de ruissellement
- Les plans d'épandage

- Les plans d'épandage
- Les plans d'épandage

3. Les vallées

- Vallées secondaires de la vallée de la Vézère

4. Le massif boisé

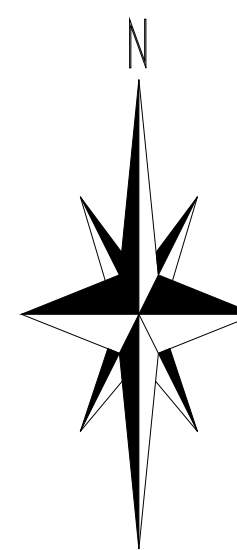

- Bois et taillis

5. L'activité artisanale et commerciale

- Site artisanal
- Atelier
- Atelier

6. Autres indications

- Limites de communes
- Cours d'eau, petit cours



Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 07 FEVRIER 2012